



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/20263*
9 novembre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE DU SECRETAIRE GENERAL

1. A la 45e séance plénière de sa quarante-troisième session, le 3 novembre 1988, l'Assemblée générale a adopté la résolution 43/21, intitulée "Le soulèvement (intifadah) du peuple palestinien" 1/.
2. Au paragraphe 7 de la résolution, l'Assemblée générale :

"Prie instamment le Conseil de sécurité d'examiner la situation actuelle dans les territoires palestiniens occupés, en tenant compte des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général" 2/.

Notes

1/ Non reproduit dans le présent document; pour le texte intégral, voir le document A/RES/43/21.

2/ S/19443.
